

Département de Saône-et-Loire  
COMMUNE DE LA CLAYETTE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2024/33**

**Séance du 27 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 21 mai 2024	
Nombre de Membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Vote Contre :	0
Abstentions :	0

**Présents :** LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MORIN DESMURS Michèle.

**Procurations :** DELANGLE Sylvie a donné pouvoir à LAROCHE D, CLEMENT Pascal a donné pouvoir à LAVENIR C., MATHUS Véronique a donné pouvoir à N. CLEMENT

**Absents excusés :**

**Le secrétariat a été assuré par :** BUSSEUIL Georges

**Objet : Attribution d'un nom temporaire et commun aux deux écoles**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Dans le cadre de la fusion des deux écoles (maternelle et élémentaire) à compter de la rentrée de septembre 2024, les services de l'Education Nationale sollicitent de la commune l'attribution d'un nom commun aux deux sites.

Compte-tenu qu'aucune concertation ni réflexion n'ont pu à ce jour se tenir, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'un nom temporaire. Un nom définitif sera ensuite choisi d'ici à la fin de l'année civile.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**-ATTRIBUE** le nom suivant aux deux sites scolaires de la commune : Ecole primaire de La Clayette

**-CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document en lien à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le ..... <u>30/05/2024</u> .....
Acte contresigné le .....
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

